

G. Colombier (Direction des études BUT GMP)

Ville d'Avray, le 29 juin 2026

Secrétariat : 01.40.97.57.85 / 57.84

E-mail : secretariat-gmp@iut.parisnanterre.fr

Convocation rentrée en 1^{ère} année de BUT GMP

Vous avez choisi de vous inscrire en 1^{ère} année de la formation BUT Génie Mécanique et Productique.
La journée d'accueil des étudiants aura lieu le :

Mardi 01 septembre 2026
à 10h15
Amphi 1

Cette journée consistera (**présence obligatoire**) :

- **10h15 – 11h30** : Accueil de la promotion, cadre universitaire et présentation des M3C.
- **11h30 – 11h45** : Intervention Égalité, Inclusion et Non-Discrimination.
- **11h45 – 12h15** : Consignes de Sécurité atelier.
- **12h15 – 13h30** : Pause déjeuner.
- **13h30 – 15h00** : Test de niveau sur poste informatique.
- **15h00 – 15h15** : Pause Inter-créneau Étudiants.
- **15h15 – 17h15** : Rotations des Ateliers Pédagogiques (Créneaux de 30 minutes).
- **17h15 – 17h45** : Permanence D.E. BUT1 (Cas particuliers et aménagements).

II. DÉTAIL DES ATELIERS PÉDAGOGIQUES (BUT1)

- **Atelier 1 – Inscription administrative & photo** : Vérification des dossiers administratifs et prise des photos
- **Atelier 2 – Visite générale des locaux** : Découverte des bâtiments, repérage des salles
- **Atelier 3 – Visite technique de l'atelier** : Sensibilisation aux règles de sécurité en atelier (EPI), attribution des casiers et découverte de la zone de production.
- **Atelier 4 – Présentation des Associations** : Rencontre avec les étudiants responsables du Bureau Des Étudiants (BDE) et de l'association de l'IUT (RCVA) pour la présentation de la vie associative et des projets.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Merci de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants, obligatoires pour votre rentrée :

1. ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE 2026-2027

Vous devez vous présenter avec une attestation mentionnant vos nom et prénom et précisant qu'elle est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Sans ce document, l'accès aux cours vous sera refusé.

2. CARTE D'ÉTUDIANT

La carte qui vous a été remise lors de votre inscription administrative en 1re année doit être conservée sur vous pendant toute l'année universitaire.

3. FOURNITURES

- Une clé USB de type A (port USB classique, pas USB-C), d'une capacité minimale de 16 Go, formatée en FAT32.
- Une ramette de papier blanc A4 80 g.
- Une calculatrice (TI collègue plus, Casio FX92 Collège, ou TI30 ECO, XIIS, X+, XPro)

Concernant le matériel scolaire (classeurs, cahiers, etc.), rien n'est imposé : vous êtes libres de choisir ce qui vous convient le mieux.

Vous devrez cependant disposer d'une trousse complète (stylos, crayons, gomme, surligneurs, etc.) ainsi que de copies simples et doubles à grands carreaux.

Vous pouvez utiliser votre calculatrice de Terminale. Pour les examens, une calculatrice scientifique basique vous sera prêtée.

Des travaux de révision d'été seront à réaliser. Veillez donc à consulter régulièrement la boîte mail renseignée sur Parcoursup.

Vous trouverez ci-dessous :

Une liste de matériel nécessaire pour les activités de Bureau d'Études (page 3)

Une liste de matériel et d'équipement de sécurité (page 4) qui seront indispensables pour les activités en atelier. Ces différents éléments peuvent s'acheter dans n'importe quelle grande surface de bricolage, mais d'après notre expérience des années passées, n'attendez pas le dernier moment pour vous les procurer (ruptures de stocks au moment de la rentrée).

ATTENTION :

Ces matériels et équipements seront utilisés lors des premières séances de l'année, vous devrez donc les avoir à disposition dès la rentrée de septembre 2026 sous peine d'être exclu de ces séances.

Le début des cours aura lieu le :

Mercredi 02 septembre 2026

à 8h00

La salle sera précisée lors de la journée d'accueil

Je vous souhaite de bonnes vacances, et vous prie de recevoir l'expression de mes salutations les meilleures.

M. Gaëtan COLOMBIER
Directeur des Études de la Formation initiale

Matériel **obligatoire** pour le cours de BE (bureau d'études)

Matériel de dessin

- Stylo mine critérium
- Crayons de couleurs
- Compas (15€ maximum)
- Règle graduée d'environ 30 cm
- Équerre (dimension 20 cm environ)

Livre

Guide des sciences et technologies industrielles

Auteur : Jean-Louis FANCHON

Éditeur : Nathan

Collection : AFNOR






Code ISBN : 9782095051419 (édition 2025-2026)

Les éditions à partir de 2014 sont acceptées



Il ne faut **PAS** acheter le "*guide pratique des sciences et technologies industrielles* » qui est une version light du livre. Il est moins cher mais il manque la plupart des choses dont on a besoin.

Equipements Atelier GMP **OBLIGATOIRE** pour la rentrée

 <p>Pied à coulisse à bec double et jauge de profondeur Précision: 1/50e (résolution 0.02 mm) - Longueur : 150 mm ou 200 mm - Standard ou numérique</p>	 <p>Jeu de clés 6 pans De 2.5 mm à 8 mm (et non pas en fraction de pouces)</p>
 <p>Réglet 200 mm</p>	 <p>Mètre ruban (au moins 2m)</p>
 <p>Lunettes de sécurité (non teintées) ou « sur lunettes » pour les personnes portant des lunettes de vue</p>	 <p>Paire de GANTS TECHNIQUES (2121 EN 388) Ex : Brico dépôt 2,50€ Pas de gants de manutention</p>

Remarque : le jour de la rentrée, vous aurez la possibilité de commander auprès d'une de nos sociétés partenaires un kit contenant les équipements listés ci-dessous : pied à coulisse standard (non numérique), jeu de clés 6 pans, réglet, lunettes de sécurité et paire de gants techniques.

Attention, ce kit est indivisible.

Le prix définitif vous sera précisé à la rentrée ; pour information, le tarif 2025 était d'une cinquantaine d'euros.

Le seul moyen de paiement sera le virement — merci de ne pas préparer de chèque, ni d'espèces.

Les trois équipements suivants ne sont pas inclus dans le kit et doivent être achetés séparément.

 <p>Blouse en coton à manches longues</p>	 <p>Cadenas à clef anse Ø5mm</p>	 <p>Chaussures de sécurité</p>
---	--	--

Remarques : les activités à l'atelier devront être réalisées avec un pantalon en coton (par exemple : jean en coton Denim et non stretch) ainsi que des chaussettes hautes en coton.

Attention : Si la matière du pantalon n'est pas correcte ou que la longueur des chaussettes est trop courte alors une exclusion de la séance pourra être prononcée.

Travail en atelier de production

Suivre des travaux pratiques en atelier de production implique par exemple pour l'étudiant :

1. De pouvoir tenir en position debout pendant une durée de 2 à 4 heures ;
2. D'avoir une perception auditive d'un niveau suffisant pour entendre des consignes de sécurité dans un environnement bruyant ;
3. D'avoir une dextérité manuelle suffisante permettant d'effectuer des opérations d'atelier standard telles que le soudage, l'utilisation de machines-outils, ... ;
4. D'avoir une acuité visuelle (corrigée ou non) suffisante pour mesurer une dimension à l'aide d'un réglet. Le port des lentilles n'est pas autorisé en atelier.

Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur,

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. **Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap** de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-gmp@iut.parisnanterre.fr
2. **Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes** qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. **Vous signaler à la rentrée** auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).